

2.12. Claude-Henri de Saint-Simon (1821) *Du système industriel*

Au Roi,

Et à messieurs les agriculteurs , négociants , manufacturiers et autres industriels qui sont membres de la chambre des députés .

Sire et messieurs,

il n' existe qu' un seul moyen de terminer la révolution: ce moyen consiste à établir l' administration des affaires publiques la plus favorable à la culture, au commerce et à la fabrication. Or, le moyen le plus certain pour rendre l' administration des affaires publiques la plus favorable possible à la culture, au commerce et à la fabrication, consiste évidemment à placer la direction des affaires générales dans les mains des cultivateurs, des négociants et des manufacturiers les plus capables. Les mesures qui investiront les industriels des plus grands pouvoirs politiques, seront donc les plus propres à terminer la révolution.

Les mesures que je vais soumettre à votre majesté, ainsi qu' à vous, messieurs, me paraissent les plus certaines pour investir les industriels de la direction générale de l' administration publique : je les crois, pour cette raison, les meilleures à employer pour terminer la révolution.

Mesures à prendre pour terminer la révolution. Il sera arrêté par les autorités compétentes ce qui suit:

Article I. Le ministère des finances ne pourra être occupé que par un citoyen qui aura été industriel de profession pendant dix années consécutives.

Art.. II. Il sera établi un conseil d' industriels (qui portera le titre de chambre de l' industrie) :

ce conseil sera attaché au ministère des finances, et il sera composé de vingt-cinq personnes. Le ministre des finances sera membre de cette chambre, et il en sera président. Cette chambre sera composée d' abord des quatre cultivateurs dont les cultures sont les plus importantes ; des deux négociants faisant le plus d' affaires ; des deux fabricants employant plus d' ouvriers ; et des quatre banquiers jouissant du plus grand crédit. Cette première moitié de la chambre procédera à la nomination de douze autres membres, pris parmi les industriels, dans la proportion suivante, savoir : six cultivateurs, deux négociants, deux manufacturiers et deux banquiers.

Art.. III. La chambre de l' industrie s' assemblera une fois par an, d' après l' invitation du ministre

des finances. Le ministre des finances soumettra à cette chambre le projet de budget qu' il aura conçu. Cette chambre discutera le budget qui sera soumis, par le ministre, à son examen, et elle

arrêtera ce projet, après y avoir fait des changements, si elle le juge convenable. Tous les ministres auront le droit d' assister aux séances de cette chambre, et ils pourront prendre part aux discussions ; mais ils n' auront pas voix délibérative.

Art.. IV. Le premier article du budget des dépenses aura pour objet d' assurer l' existence des prolétaires, en procurant du travail aux valides, et des secours aux invalides. [...]

Sire, depuis votre rentrée en France, votre majesté n' a pas eu un seul moment de tranquillité, ni de satisfaction politique. Elle a toujours eu à combattre une faction puissante qui se propose pour but de placer sur le trône un roi de sa façon, afin de s'assurer la jouissance de toutes les places qui sont à la nomination de la couronne, et votre majesté n' a pas trouvé dans la nation un appui suffisant pour en imposer à ces factieux. Voilà, sire, une première vérité malheureusement incontestable. En voici une seconde qu' il ne faut pas se dissimuler : c' est que la véritable cause de vos chagrins a été le mauvais usage que les ministres de votre majesté ont fait du pouvoir royal. Les courtisans cherchent à vous persuader que l' opinion politique du gouvernement est la bonne, et que, si les choses ne vont pas bien, les fautes et les erreurs commises par la nation en sont la véritable cause. Cette manière d' envisager les choses est fausse, et elle est funeste pour votre majesté. La nation a accepté la charte que vous avez faite ; elle a consenti que vous exerçassiez le pouvoir de législateur suprême : il est par conséquent certain que votre majesté a eu et qu' elle a tous les moyens d' établir un ordre de choses stable, et que si un bon ordre de choses n' existe pas, c' est parce que la combinaison qui a été faite par le ministère est vicieuse. Sire, ce qui a causé la révolution, c' est que la nation a reconnu que l' impôt qu' on lui faisait payer était trop considérable, et qu' il était mal employé ; ou, en d' autres termes, c' est parce qu' elle a acquis la conviction que ses affaires générales étaient mal administrées.[...]

Ce qui fait que la révolution a duré jusqu' à présent, c' est que la nation n' a point été satisfaites des différents modes d' administration qui ont été essayés depuis qu' elle a renversé son ancien gouvernement. Le moyen de terminer la révolution consiste à placer l' administration des affaires publiques dans les mains des cultivateurs, des négociants et des manufacturiers, parce que les industriels sont les administrateurs les plus capables, et surtout les plus économes. Il est facile de placer l' administration dans les mains des cultivateurs, des négociants et des manufacturiers ; j' en ai indiqué les moyens ; ainsi la route que doivent suivre les ministres de votre majesté est toute tracée, et il dépend entièrement de leur volonté de faire cesser immédiatement les dangers auxquels votre auguste maison se trouve exposée, ainsi que les maux qui affligent la nation.